Réouverture des recyparcs
Décision Paper go4circle - nouvelle version
01.04.2020

Table des matières

1. Contexte 1
2. Position de go4circle 1
1.1. Généralités 1
1.2. Position quant à la réouverture des parcs de recyclage 2
1.2.1. Position générale : un suivi permanent 2
1.2.2. Flux dont nous pouvons garantir la logistique et le traitement 2
1.2.2. Conditions nécessaires 3
2.3. Gestion après l'issue de la crise 4

1. Contexte

Le secteur de la collecte et du traitement des déchets est reconnu comme un secteur **crucial** à la gestion de la pandémie par le Ministère de l'intérieur. Nous tenons à remplir de notre mieux notre devoir à l'égard du citoyen et de la société en général et répondre pleinement à notre obligation de salubrité publique par rapport aux différents flux de déchets.

Il est bon de rappeler que si les parcs de recyclage en Flandre et en Wallonie ont été fermés, c'est en raison de l'incivisme des citoyens et nullement en raison de problèmes dans le cadre des collectes de déchets.

En date du 27 mars 2020, l'OVAM, la société publique des déchets pour la Région flamande, a demandé à la Cellule d'évaluation du Conseil national de Sécurité si les parcs à conteneurs pouvaient être ré-ouverts. Le Conseil national de Sécurité a formulé un avis positif, moyennant le respect des consignes de base (distanciation sociale, port de gants, hygiène des mains ...).

2. Position de go4circle

1.1. Généralités

Notre secteur souhaite assurer un service où l'intégrité physique et psychique de nos ouvriers/employés soit totalement protégée (agressivité des usagers, protection contre la propagation du virus COVID-19).

Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de prédire si nous serons ou non en mesure de garantir la continuité de ce service. Les ministres régionaux ont défini des priorités claires en ce qui concerne le service à prester : d'abord les collectes en porte à porte et celles des points d'apports volontaires (bulles et conteneurs enterrés). Compte tenu de ces éléments, les opérateurs en charge de la logistique doivent prioritairement concentrer leurs efforts et leurs moyens sur le respect de ces priorités.

Nous considérons qu'il est indispensable que nous puissions procéder à des échanges d'informations à intervalles réguliers par le biais d'une plateforme de concertation permanente (*voir le point 1.2.1.*), ce qui nous permettrait de définir semaine après semaine les flux de déchets et les recyparcs pour lesquels nos membres sont en mesure d'assurer la gestion opérationnelle et de garantir la continuité du service.

1.2. Position quant à la réouverture des parcs de recyclage

1.2.1. Position générale : un suivi permanent

Go4circle est convaincu que nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation exceptionnelle, qui pourrait persister pendant une période prolongée.

Il importe que le secteur des déchets et du recyclage puisse débloquer la gestion d'un certain nombre de flux pour lesquels les opérateurs chargés de la logistique et du traitement peuvent prester un service de qualité dans le respect intégral des mesures d'hygiène et de précaution (distanciation sociale notamment).

Nous recommandons aussi que tous les acteurs puissent aborder les problèmes rencontrés par l'entremise de leurs fédérations respectives (go4circle, Copidec, Interafval, Ressources) et avec l'appui des autorités régionales (DSD et OVAM). L'objectif est d'élaborer une approche cohérente et dûment concertée. Nous soulignons également l'importance d'une collaboration avec le Conseil national de Sécurité.

Il est primordial de gérer la crise actuelle mais de tenir compte aussi d'un scénario de sortie de crise (voir point 2.3.).

1.2.2. Flux dont nous pouvons garantir la logistique et le traitement

D'un point de vue technique, il nous semble possible, dans l'état actuel des choses, d'accepter les flux suivants dans les recyparcs :

- Déchets dangereux
  - Déchets spéciaux des ménages
  - Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Métaux
- Bois
- Papier/Carton
- Déchets encombrants
- Déchets verts (si les pouvoirs publics le souhaitent)

Nous soulignons que cette approche concerne la situation actuelle où la collecte et le traitement peuvent être assurés, en fonction des éléments d'information en notre possession en ce moment. Nous ne pouvons cependant pas exclure des changements en cas d'évolution de la situation. Il importe à tout moment de vérifier, pour le champ opérationnel spécifique de chaque intercommunale, si les opérateurs concernés sont en mesure d'offrir les services logistiques et de traitement adéquats.

1.2.2. Conditions nécessaires

Ce service ne peut être presté que moyennant le respect des conditions (cumulatives) suivantes :

a) **Obligation de moyens et non de résultats.**

Il est important pour nous de répéter que les circulaires régionales donnent la priorité à la gestion des collectes en porte à porte et aux points d'apports volontaires (bulles à verre et conteneurs enterrés). Les recyparcs viennent ensuite. Il ne peut donc pas être exclu que les opérateurs aient besoin de la totalité du contingent disponible de chauffeurs de camions pour l'organisation des collectes prioritaires.

Dans l'état actuel des choses, les installations de traitement sont prêtes à réceptionner ces flux de déchets et les services logistiques peuvent être garantis actuellement uniquement pour des périodes successives maximales de 48 heures, pas plus.

Dans cette période exceptionnelle, les pouvoirs publics ne pourront pas appliquer d'amendes et devront accepter que la disponibilité exigée en matière de prestation des services logistiques soit portée à 24 heures.

b) **Horaires d'ouverture limités des parcs**

Les recyparcs ne pourront ouvrir que l'après-midi. En matinée, les opérateurs se verront offrir la possibilité de vider les conteneurs en toute sécurité. Ceci devra permettre une

évacuation directe des déchets vers les centres décidés. De nombreux centres de (pre)traitement ont en effet déjà adapté leurs disponibilités.

Pendant la période de relance de l'activité, les recyparcs ne seront ouverts qu'en semaine. Plus tard, il sera possible d'envisager, par une concertation avec les opérateurs, si les recyparcs pourront éventuellement prévoir d'autres périodes d'ouverture.

Les conteneurs non utilisés aujourd'hui (parce qu'il ne s'agit pas de flux de déchets prioritaires, comme par exemple les déchets inertes) seront remplacés par des conteneurs dédiés aux flux de déchets dont la collecte et la transformation peuvent être garanties.

c) **Sécurité totale du personnel**

Un service d'ordre devra être garanti par les pouvoirs publics, aussi en matinée lors des changements/chargements des conteneurs, afin d'éviter toute agression physique ou tout risque pour la santé de nos opérateurs. Ce service d'ordre devra notamment faire respecter les règles en matière de distanciation sociale.

Tout remplacement de conteneurs et autres logistiques nécessaires interviendra donc en dehors des heures d'ouverture des parcs à conteneurs, afin que les opérateurs puissent limiter autant que possible les risques pour les membres de leur personnel.

Il ne sera pas exigé la signature par nos opérateurs sur le terrain d'un quelconque document.

d) **Garantie d'un traitement qualitiatif**

Les centres de traitement devront émettre un signal positif quant à leur capacité à gérer les flux de déchets.

Nous souhaitons en outre un monitoring des flux de déchets soumis à une obligation de reprise (entre autres les DEEE) afin de constater un recul éventuel de la qualité.

2.3. Gestion après l'issue de la crise

Nous demandons que la plate-forme de concertation entre les fédérations puisse déjà élaborer dans les semaines à venir des directives claires pour une reprise progressive de la prestation normale des services, ceci en concertation avec les Régions et la Cellule de crise fédérale.